

Présentation du club

NOM : **PRESQU'ÎLE BOWLING CLUB DE SAINT-NAZAIRE - 44**

Association Sportive loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique.

ANNEE DE CREATION : **13/10/1992**

NOMBRE DE LICENCIES TOTAL : **41 (Saison 2017-2018), 52 (Saison 2016-2017)**

29 (Saison 2018-2019) 33 (saison 2019-2020)

SECTION JEUNES ANCIENNEMENT (ECOLE DE BOWLING : 6

LABELLISATION CLUB ACCUEIL-QUALITE PAR FFBSQ

Adresse : Allée de la Mer D'Iroise 44 600 - SAINT-NAZAIRE

Adresse E mail : pbc.st-nazaire@hotmail.fr

Site Internet (Web) : <http://www.pbcsaintnazaire.fr>

Capacité d'Accueil du Bowling : 500

Nombre de pistes : 16

Budget Prévisionnel 2019-2020 : 7400€

Budget Réel 2018-2019 : 6087 €

Comprenant : (Locations Pistes, Matériels et Equipements) Tournois et championnats, Déplacements-Hôtels- Restauration, Licences, Frais d'arbitrage, récompenses et cadeaux, frais de stages, Frais postaux, télécommunications, informatique, annonces et insertions publicitaires, achats de Matériels (boules, chaussures, protections, maillots etc...).

Adhésion annuelle : 80 € Adultes, Section Jeunes PBC : 65 €

Arbitre Club Confirmé : (En cours de réalisation)

Le Bureau :

Mme Michèle GIRON **Présidente du Presqu'île Bowling Club de Saint-Nazaire** et
Commission Sponsoring (DRDJSCS-CNDS (Jeunesse et Sport)

☎ 02.40.45.06.28 ou 06.25.25.16.14

Mr Jean-Michel GIRON **Trésorier Adjoint**, Responsable Formation, Ligues (Alias),
Mécènes,

☎ 02.40.45.06.28 ou 06.03.61.54.92

Mr Patrick LEMOINE **Secrétaire**, subvention OMS-(Jeunesse et Sport),

Commission Sponsoring

☎ 06.19.49.01.21 ou 02.51.76.65.86

Mr André GUILLERMET **Trésorier Titulaire**, Trésorerie, Facturation, Commissions
Sponsoring.

☎ 06.74-27-04-37 ou 02-40-01-76-60

Mr Patrick LEMOINE Chargé du Site Internet.

☎ 06.19-49-01-21

PRESQU'ÎLE BOWLING **CLUB** Association Sportive loi 1901 Reconnue d'utilité Publique

Siège Social : Allée de la Mer d'Iroise – 44600 – SAINT-NAZAIRE

☎ : 02-40-70-40-40 ou ☎ 02-40-45-06-28 ou 06-25-25-16-14

Site WEB : <http://pbcsaintnazaire.fr>, Adresse mail : pbc.st-nazaire@hotmail.fr

N° Siret : 48988464300011, N° RNA (Préfecture) : W443003384

N° Jeunesse et Sport 44 S 1501 Code APE 913^E et 44 S 1483 Code APE 926c.

ACTIVITE PRINCIPALE DU CLUB

LE PRESQU'ILE BOWLING CLUB DE SAINT-NAZAIRE A POUR ACTIVITE PRINCIPALE, LE BOWLING EN TANT QUE SPORT AU NIVEAU REGIONAL AVEC L'ESPOIR DE RETROUVER LA NATIONALE 3 QUE NOUS AVONS PERDUE EN 2012. Mais également en tant que Loisir pour certains adhérents licenciés et Entreprises.

Notre Club est une Association Sportive Loi 1901 Régie par un Bureau Elu par l'Assemblée Générale, Reconnue d'Utilité Publique par la DRFIP44-DGFIP.Finances.gouv et La DRDJSCS Pays de la Loire et Loire Atlantique.

Lieu de représentation des Licenciés – adhérents de l'Association. Le Bureau est l'organe Principal pour le suivi au quotidien de l'Association du point de vue Techniques et Financiers.

Notre Club a progressé depuis 27 ans. Nous avons des compétitions :

- *Championnats de France des Clubs Femmes et Hommes,
- * Championnats des Clubs Promotion Mixte,
- *Challenge Fédéral Triplettes Mixte,
- * Challenge Fédéral Doublettes Femmes et Hommes,
- *Championnat Individuel Femmes et Hommes,
- * Championnat Vétérans Femmes et Hommes,
- * Championnat des Jeunes Filles et Garçons,
- * Divers Tournois avec Handicap payés par les participants au Bowling qui organise.

Pour participer aux Championnats Obligation d'être licencié auprès de La FFBSQ , question de couverture en cas d'accidents (Assurance). Même si le Club possède une Assurance Responsabilité Civile.

Notre Activité est la pratique du Bowling en tant que Sport et Loisir. Pour cela hormis les compétitions, nous avons des Ligues.

Toutes les Ligues se font au sein du BOWLING de Saint-Nazaire , établissement privé qui nous loue les pistes et bien évidemment que le Club doit payer. Pour participer à ces Ligues pour le Public obligation de prendre une Carte Club (au Tarif de 35€) valable seulement 1 an, ou être licencié auprès de La Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles (Tarif de 65 € à 80 €).

- * Ligue Vétérans le Mercredi Après- Midi 2 à 3 fois par mois (Femmes-Hommes),
- * Ligue Individuelle le Mercredi Soir une fois par mois (Femmes-Hommes-Adolescents (es) – Jeunes),
- * Ligue Doublettes le Mercredi Soir 2 fois par mois, Equipe de 3 ou 4 Maximum (Femmes-Hommes),
- * Ligue Rencontre à la Mêlée 1 fois par mois lorsque c'est possible.
- * Ligue CORPO-ENTREPRISES et Ligue Féminines le Mercredi Soir 2 fois par mois, Equipe de 3 (Femmes-Hommes), **EN SUSPEND Faute de Joueuses ou joueurs.**

La notion de ligue :

En fait une ligue c'est la participation, d'équipes, d'individuels (es) qui se rencontrent sous forme de challenge, en effectuant soit 3 – 4 ou 5 lignes de Bowling.

Une ligne de Bowling comprend 10 frames avec un ou deux lancés, suivant comment la fermeture à été réalisée (Strike toutes les quilles tombées au premier lancé, Spare toutes les quilles tombées au deuxième lancé, ou un Trou parce qu'il reste des quilles au deuxième lancé) et ainsi de suite jusqu'à la Dixième Frames qui clôture la ligne.

Toutes les Ligues sont encaissées par le Club (Facture pour les C.E. Entreprises en fin de mois). Le Club fait la synthèse de toutes les ligues qui ont été disputés (Nombre de Participants) et établit une Pré-Facture au BOWLING. Le BOWLING contrôle et vérifie pour accord et établit la Facture du mois concerné au CLUB.

Notre Club Bénéficie d'une rétribution légère sur les lignages, ce qui nous permet de récompenser en fin d'année les joueurs (ses) par la remise de Lots à moindre coût (environ 5 €). Lots que nous achetons dans différents Magasins (CENTRAKOR –GIFI – FOIRE FOUILLE).

Le CLUB fait un petit bénéfice sur ces Ligues (lignages) nous bénéficions d'un prix par ligne de la part du BOWLING en qualité de Licencié, mais comme nous évoluons dans un espace privé, nous ne sommes pas maître des Tarifs que le BOWLING peut fixer. Nous devons en permanence négocier avec le Propriétaire.

Nous avons aussi une Ecole de BOWLING, avec un Animateur Fédéral Bénévole qui vient tous les Mercredis Après-Midi de 16h15 à 17h45 entraîner les Jeunes. D'autres Jeunes Public peuvent également y participer à condition de posséder une Carte Club ou être Licenciés (Question d'Assurance) en cas d'Accidents.

Notre Club n'a aucun salarié, tous les adhérents-licenciés sont Bénévoles.

LES DEPENSES DU CLUB : CELLES-CI REPRESENTENT UNE SOMME DE 6000 à 8000€ Annuel.
Les Recettes ne compensent pas les dépenses, et ce malgré une gestion rigoureuse des Comptes et même si le CLUB bénéficie d'une subvention de la ville, après avoir établi un Dossier de demande de subvention.

Pour survivre et subvenir aux besoins du Club, nous devons faire appel à des Donateurs Particuliers, Entreprises (Artisans - Commerçants – PME – PMI etc...)

Dépenses D'Engagements et de Lignages Championnats :

- Le Club engage des Equipes Femmes - Hommes dans tous les Championnats cités plus haut et de ce fait doit payer les engagements et Lignages des ces Equipes – Individuels (es), Vétérans, Jeunes à :
 - La Ligue Régionale Bowling Pays de La Loire
 - Comité Départemental de Loire-Atlantique Bowling.Les frais qui sont réglés comprennent :
 - ⌘ l'engagement des équipes (une certaine somme qui varie, en Fonction du barème fixé Par la FFBSQ). Prix payé X par le nombre d'Equipe et le nombre de Journée de Championnat
 - ⌘ le Lignage effectué par les Equipes, Individuels (es), Vétérans, Jeunes, c'est-à-dire le nombre de ligne X en général 3,20 € la ligne par personne, et par journée de championnat (somme qui varie en Fonction du barème fixé par la FFBSQ).

CES DEPENSES REPRESENTANT UN MONTANT D'ENVIRON 5000€ à 6000€

Dépenses De Matériels :

- Le Club a des Besoins en Matériels et pour subvenir à ces Besoins il est impératif d'avoir des Aides. (Maillots, Chaussures, Boules, Sacs de transports des Boules, équipements divers).

Dépenses Informatiques-administratives et courantes :

Courriers, logiciels de gestion des ligues et championnats, cartouches imprimante, papiers, timbres, Lots de récompense pour Tournois – ligues, classements, registre etc...

Dépenses de FRAIS DE ROUTE :

Déplacement des Equipes Femmes et Hommes engendrent des frais de route, par la Location de minibus. Nos bénévoles abandonne leurs frais de route et le Club établit un imprimé CERFA en fin d'année pour le Service des impôts (Abandon de frais = Dons au Club)

CES DEPENSES REPRESENTANT UN MONTANT D'ENVIRON 1100€

Objectifs du Club :

- Accéder dans les 5 années qui viennent à la Nationale 3 que nous avons perdue en 2012,
- Recrutement de nouveaux joueurs de haut niveau,
- Participation de nos jeunes aux championnats de France des Clubs, hors Championnats des Jeunes,
- Développement de notre activité sportive auprès du Public,
- Manifestations sportives avec la Ville de Saint-Nazaire et Enseigne de marque sportive (Décathlon, intersport),
- Démonstration extérieure de notre sport et de loisir,
- Cours de Bowling en place depuis 2015.

Projets du Club :

- Que les jeunes de l'Ecole de Bowling participe activement à la monté du Club en Nationale,
- Attirer le Public à venir dans les Tournois ou championnats se déroulant au Bowling de Saint-Nazaire,
- Continuer les Portes Ouvertes (2 fois par an), déjà en cours depuis 3 années,
- Chercher des partenaires (Donateurs), participation financière (Don = financier, matériels, Equipements), Réduction d'impôt de 60% Article 200-1-B et 238 bis-1-a du Code Générale des Impôts (CGI) Du fait de notre reconnaissance d'organisme d'intérêt général ayant un caractère sportif et concourant à la mise en valeur du patrimoine.
- Possibilité de Publicité sur les pistes pour les Entreprises
- Elargir notre rayon d'action sur les communes avoisinantes (Guérande, Trignac, Donges, Pornichet, La Baule, Le Pouliguen etc...) durant les saisons sportives,
- Chercher des C.E. pour participer à notre ligue Corpo-Entreprise,
- Toutes catégories de personnes est la bienvenue dans notre CLUB (Jeunes, adolescents, Adultes, Seniors, Femmes et Hommes) Jeunes des ZUP-ZEP, les écoles, Lycées, Collèges, IUT etc...

PRESQU'ÎLE BOWLING **CLUB** Association Sportive loi 1901 Reconnue d'utilité Publique

Siège Social : Allée de la Mer d'Iroise – 44600 – SAINT-NAZAIRE

☎ : 02-40-70-40-40 ou ☎ 02-40-45-06-28 ou 06-25-25-16-14

Site WEB : <http://pbcsaintnazaire.fr>, Adresse mail : pbc.st-nazaire@hotmail.fr

N° Siret : 48988464300011, N° RNA (Préfecture) : W443003384

N° Jeunesse et Sport 44 S 1501 Code APE 913^E et 44 S 1483 Code APE 926c.